

IV. COMMENTAIRES DES POSITIONS DOCTRINALES

1. Textes du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire (M.A.R.A.)	127
2. Programme du Parti de l'Istiqlal	131
3. Programme de l'U.S.F.P.	135
4. Programme du P.P.S.	145

COMMENTAIRES DES TEXTES DU M.A.R.A.

Nous sommes là en présence de trois textes, mais seulement de deux discours. Le troisième texte, extrait de la synthèse du rapport élaboré par les cadres du M.A.R.A., n'est en fait que l'écho fidèle de l'allocution prononcée par T. Zaamoun le 27 juin. En dépit de quelques variations — assez rares au demeurant — le chœur et le soliste jouent le même morceau, sur le même registre du technicisme humanitaire et généreux. Tout au plus pourrait-on noter qu'une certaine émotion dont le deuxième texte est profondément marqué semble être atténuée dans le troisième. Ces deux textes n'en constituent pas moins un seul et même discours qui résonne différemment de celui qui se déroule dans le premier (Objectifs Généraux...).

Commençons d'abord par relever certaines analogies évidentes entre ces deux discours :

a. *Il répondent à la même directive du Souverain de définir un nouveau programme qui respecte... « les principes qui sont le fondement de Notre politique » (1) mais modifié « les moyens d'action et de travail » (1). Les deux discours se réfèrent explicitement à cette directive.*

b. *Ils analysent une même situation, celle de l'Agriculture Marocaine du début des années 70, font le bilan d'une même action, celle du M.A.R.A. depuis l'indépendance et proposent des remèdes dans le cadre d'une même politique dont le Souverain a clairement dit qu'elle ne serait pas modifiée.*

c. *Ils sont le fait des mêmes auteurs (à quelques exceptions près), comme nous le disons ci-dessus, ou tout au moins une part non négligeable des auteurs du premier discours ont participé largement à l'élaboration du second.*

Et pourtant ces deux discours sont profondément différents.

I. - « LA POLITIQUE NOUVELLE » DU M.A.R.A. UNE POLITIQUE USEE ET TIMOREE

La réaction du M.A.R.A. aux circonstances tragiques que venait de connaître le pays paraît bien prudente. L'analyse de la situation de l'Agriculture est faite au moyen des mêmes schémas superficiels et désuets (existence de deux secteurs, l'un traditionnel, l'autre moderne, morcellement des terres, etc...).

L'action de l'Etat est jugée avec bienveillance voire avec complaisance : beaucoup a été fait mais tous les objectifs n'ont pas été

(1) Discours royal du 4.8.71. Rappelons que cette tâche a été confiée un nouveau Gouvernement constitué le 8 août.

atteints (Quelle politique agricole pourrait se targuer d'avoir atteint tous ses objectifs?). Quant à la « politique nouvelle », elle vise la couverture des besoins nationaux en produits agricoles et la rentabilisation des investissements par l'obligation de mise en valeur, le respect des plans de culture et le développement de l'agro-industrie... Est-ce là l'aveu que dans le passé le M.A.R.A. ne se préoccupait ni de satisfaire les besoins nationaux ni de rentabiliser ses investissements? L'autocritique serait timide mais non absente...

Pour atteindre ces objectifs nouveaux et téméraires, le Gouvernement mettra en œuvre les moyens drastiques qu'il faudra. Notamment en matière de structures foncières, il n'envisage pas moins que l'application de dispositions législatives existantes depuis 1966 (Loi du 4 juillet sur la Réforme Agraire) ou 1969 (Code des Investissements agricoles). Il ira même « en cas de besoin, et quand l'intérêt général l'exigera » jusqu'à procéder « sans hésitation à des prélèvements par voie d'expropriation sur les grandes propriétés agricoles ». Même si on n'ose pas prononcer son nom, même si son évocation est précédée de formules destinées à le conjurer, le spectre de la limitation de la propriété est brandi. Il s'abattra, sans hésitation, sur certains mais sans léser les intérêts de personne puisque l'intérêt général est sauvegardé. Et de continuer que « cette politique repose sur une conception de la Réforme Agraire conçue comme instrument de justice sociale et de progrès économique ». A ne pas confondre avec les Réformes Agraires de manipulation pratiquées ailleurs... Sous des apparences obscures, le message est clair et s'adresse aux gros propriétaires : « La Réforme Agraire ne se fera pas plus radicale à l'avenir qu'elle ne l'a été par le passé ».

II. - LE RAPPORT ZAAMOUN :

UN PROGRAMME POUR LA REVOLUTION BLANCHE

L'allocution de Zaamoun et le rapport qui lui fait écho sonnent comme un requisitoire habile et fougueux de la politique très prudente pratiquée par le M.A.R.A. et par des cadres, détachés de la petite paysannerie indifférents à son drame et ses aspirations. L'autocritique est large, sincère et l'appel à la prise de conscience, à la rupture avec le passé est émouvant. La générosité, le sentiment, l'émotion de manière générale occupe une place importante dans le Rapport Zaamoun assez inhabituelle dans le discours technocratique.

Une autre qualité et non la moindre de ce Rapport est le courage. Quel Chef d'Administration ose fustiger publiquement les tares, dont la concussion, de ses subordonnés? La référence à la taille des lots de la Réforme Agraire que nous avons explicitée dans un renvoi infrapaginal, le souhait de voir les dons de terre royaux banalisés dans le fonds commun de la Réforme Agraire, la dénégation au M.A.R.A. de mériter son appellation etc... sont autant de preuves d'un courage rare chez les hauts fonctionnaires voire de moins en moins courant chez la plupart des politiciens de l'opposition.

Œuvre de praticiens, ce rapport présente un autre trait original remarquable : la question Agraire n'y est pas envisagée de manière globale ni à un niveau théorique élevé, mais à travers une série d'approches sectorielles (céréales, élevages, structures foncières, etc...). L'originalité de cette présentation réside dans le niveau de détail inédit auquel parvient tant l'analyse de la situation actuelle que la fixation des objectifs et l'énumération des mesures à prendre. L'extrait du « Résumé des principales propositions » que nous reproduisons plus loin montre que le rapport Zaamoun est en fait, plus qu'un programme. C'est le procédurier d'une certaine idée de la Réforme Agraire.

La dernière remarque enfin, concerne une certaine candeur (1) qui imprègne ces textes. Les auteurs, se sentant parfois irrésistiblement entraînés vers la critique politique, invoquent alors la conformité de leurs vues aux principes, vœux et directives des « Instances Supérieures de l'Etat ».

En dehors de ces quelques caractères originaux, la manière dont la question Agraire est envisagée dans le rapport Zaamoun ne comporte pas, à notre sens, de nouveauté majeure, au niveau doctrinal, par rapport aux textes que nous avons reproduits dans notre précédent dossier (2). Tout au plus, convient-il de noter quelques mesures particulières :

a. **GRANDES CULTURES (Céréaliculture notamment) :**

- *Gratuité permanente ou temporaire des engrais, supportée par les recettes provenant de l'exportation des phosphates.*
- *Nationalisation des circuits de commercialisation des céréales principales.*
- *Généralisation des contrats d'assolement.*

b. **HORTICULTURE**

- *L'encadrement de l'Etat actuellement polarisé par les cultures riches destinées au marché européen (agrumes, primeurs) devrait s'étendre aux spéculations dites traditionnelles (olivières, figuiers, palmiers-dattiers, maraîchage de saison, etc...).*

c. **AMENAGEMENTS RURAUX**

- *Intégration dans les aménagements ruraux des équipements socio-économiques (habitat, voirie, électrification et adduction d'eau potable).*

(1) Zaamoun a quitté le M.A.R.A. peu de temps après avoir déposé son rapport, ce qui laisserait croire que cette candeur n'était qu'une façade.

(2) cf. Q.A. 1: Choix de textes gouvernementaux, positions des différents courants d'opinion.

d. CREDIT AGRICOLE

- Sélectivité en faveur des exploitants les moins dotés en moyen de trésorerie à l'inverse des pratiques actuelles).

e. STRUCTURES FONCIERES

- Pas de gestion directe par l'Etat des terres du fonds de la R.A.
- Création de « Sociétés Fermières » (dont les attributaires seraient les actionnaires) pour la gestion des unités non lotissables.
- Examen discriminatoire des transactions illégales portant sur le Melk étranger en faveur de la petite paysannerie et au détriment des autres catégories (hauts fonctionnaires notamment).

Résumons-nous : Après que les institutions du pays eurent été sérieusement ébranlées le 11 juillet 1971, le Souverain a invité l'Administration à revoir ses programmes d'action en vue d'une plus grande équité sociale et a mis en place un nouveau gouvernement pour ce faire. « Dans le domaine agricole, a dit le Souverain, il nous faudra examiner la situation des terres récupérées et celle des terres irriguées. De là, nous nous pencherons sur les problèmes de la distribution des terres (...). Tout cela contribuera à la réalisation d'une véritable réforme dans le monde de l'Agriculture (...) ». De ces directives naquit, dans le secret des services du M.A.R.A., « La nouvelle politique » (texte I). Celle-ci fit long feu, et pour cause ; elle ne changeait pas un iota à la politique pratiquée antérieurement. Quinze mois plus tard, un nouveau Ministre était nommé. T. Zaamoun, préparaient les éléments d'une politique plus hardie. Ce qui fut fait dans une ambiance d'exaltation inoubliable et avec la plus large participation des cadres du Ministère. Nous croyons avoir suffisamment montré à quel point ces deux discours sont profondément divergents tant au niveau philosophique qu'au niveau des modalités pratiquées d'application (confrontation des textes reproduits en annexe I et II ci-après).

Nés des mêmes circonstances, ces deux discours connurent le même sort : Zaamoun quittait le Ministère quelques mois après avoir déposé son rapport. Comme un pavé lancé dans la mare, celui-ci y causa quelques remous avant qu'elle ne recouvrit sa sérénité léthargique. Le premier discours péchait par défaut, le second par excès ; Zaamoun n'avait pas pu échapper à la nécessité de retoucher les fins pour changer les moyens.

Au-delà de notre volonté d'informer, notre propos ici est de rendre hommage à un grand commis de l'Etat créatif et généreux dont le moindre des mérites reste d'avoir enrichi la production littéraire officielle consacrée à la Q.A. d'un contenu émotif qui lui manquait même si son apport doctrinaire nous paraît assez limité.

COMMENTAIRE DU PROGRAMME AGRAIRE DU PARTI DE L'ISTIQLAL

Ce qui frappe dans ce texte, à une première lecture c'est le radicalisme des mesures proposées :

— Récupération par l'Etat de toutes les terres de colonisation et distribution intégrale de ces terres y compris celles rachetées par des particuliers marocains ou affectées à des services et sociétés d'Etat.

— Limitation de la propriété privée.

— Récupération en terres de la plus value acquise par les terres privées du fait des investissements publics.

— Distribution aux paysans dépourvus de terre.

— Développement et élargissement de la coopération.

Toute la panoplie des mesures agraires progressistes, envisagées à un moment ou à un autre, depuis l'indépendance mais jamais mises en application, se retrouvent donc paradoxalement dans le programme d'un parti qu'on ne nous a pas accoutumés à situer à ces extrêmes. Le programme ne se distingue guère, dans ses principales propositions, de celui des autres partis « d'opposition ».

Une lecture plus attentive fait apparaître cependant, en filigrane, quelques aspects plus spécifiques :

1. Rôle de l'Etat

Le programme critique le dirigisme étatique et se prononce pour le libéralisme économique : par exemple dans le domaine de la coopération agricole dont la gestion devra prendre une forme mutualiste et de la commercialisation dans lequel un terme doit être mis à « l'emprise tentaculaire de l'Etat » et de l'OCE.

2. Le contenu de classe

L'introduction de la 3^e partie (l'égalitarisme...) annonce les 5 objectifs fondamentaux de la politique économique et sociale du P.I. L'un d'entre eux figure sous la forme inattendue suivante :

« L'édification d'une société sans classes permettant de faire bénéficier chaque citoyen de toutes les garanties sociales... ». Le terme de classe renvoie ici non aux rapports de production mais à la répartition de la richesse. Le programme reconnaît l'inégalité de cette répartition — il y a des riches et des pauvres — mais non le caractère antagoniste des oppositions d'intérêts : classe exploitée - classe exploiteuse. L'idéologie est « interclassite ». Il n'y a pas de classe sociale à la campagne, il y a les « agriculteurs », catégorie unique au sein de laquelle on passe, sans rupture, de l'extrême pauvreté à la très grande fortune. La réduction de l'inégalité — objectif fondamental du parti — est recherchée, non par la lutte des classes, mais par l'appel au sentiment moral de solidarité.

Examiné sur le plan de sa capacité de réalisation, le programme apparaît comme le moyen miraculeux de poursuivre tous les objectifs à la fois : économique (expansion de la production) social (élévation du revenu, emploi), politique (redistribution des revenus). Tout ceci sans qu'aucune priorité ne soit définie entre les objectifs et sans que soient précisées les alliances politiques indispensables à la mise en œuvre d'un aussi vaste projet. La politique agraire du parti, dans ces conditions, c'est l'art de l'impossible.

C'est aussi l'art de concilier l'inconciliable. Cette indifférence majestueuse à l'égard de la réalité peut s'expliquer par l'hétérogénéité des sources idéologiques, des clientèles visées et par l'ambivalence du P.I., parti protégé, dans chacune de ses démarches.

— Un parti traditionaliste en quête d'une image moderniste

Dans le domaine de la R.A., comme dans d'autres, le P.I. ne veut pas se laisser enfermer dans une image passéiste. Un discours techniciste et « jeune cadre » figure donc dans la littérature du parti. Sur le fond comme sur la forme, ce langage, dès lors qu'il s'agit de réforme agraire, emprunte au texte publié par le parti sur la réforme foncière en 1963 (1). Il s'agit, ni plus ni moins, de la reproduction du « projet de Réforme Agricole » de l'Office National des Irrigations préparé à partir de 1961 par une équipe animée par le 1^{er} directeur de l'Office, M. Tahiri.

Le gouvernement n'en n'ayant pas retenu les conclusions, ce projet est entré dans une clandestinité officielle qui ne l'a pas empêché de devenir la source quasi-exclusive mais jamais citée de la réflexion dans le domaine de Réforme Agraire. Il n'est pas impossible que faute d'une publication au bulletin officiel on ait voulu lui donner, en le revêtant d'un sigle partisan, la diffusion qui lui avait été refusée par la censure de pouvoirs publics.

Pour lors, il est difficile de le considérer comme une élaboration interne du P.I. ni même comme représentatif des aspirations de ses adhérents. Il inspire pourtant très largement, le programme agraire du parti et notamment celui du 9^e congrès reproduit ci-dessus. Aucune des mesures proposées, qu'il s'agisse de la mobilisation du fonds de la Réforme Agraire, de la récupération de la plus-value, du mouvement coopératif, de la réforme des baux ruraux... ne témoigne d'une approche nouvelle ou d'un projet spécifique au parti. On constate que pour le P.I., comme peut être pour d'autres, l'absence d'une analyse de la situation dans les campagnes — faiblesse de la représentation paysanne? — le prive de l'initiative et le met à la remorque de l'Etat dans ce domaine.

— Un parti conservateur dont le programme est réformateur

Le P.I. souscrit très certainement à l'article 15 de la constitution,

(1) Le texte est publié dans le numéro spécial du B.E.S.M. sur la « question agraire » n° 123-124-125.

dans son alinéa 1^{er} qui garantit le droit de propriété. Ses idéologues ne manquent pas, en outre, de justifier ce droit par des arguments tirés de la tradition musulmane. Mais il approuve également la suite de l'article 15, qui permet la limitation par la loi de ce droit « si les exigences du développement économique et social planifié de la nation en dictent la nécessité ». Pour le P.I., il s'agit d'ailleurs plus d'une moralisation d'inspiration religieuse du droit de propriété, considérée comme une fonction communautaire, que d'une nécessité économique et sociale.

« Les bases idéologiques du Parti pour... la réalisation de l'égalitarisme économique et social... s'inspirent de l'Islam » (2).

Cet égalitarisme qui constitue le principe fondamental de la doctrine sociale du P.I. (3) est à la base des réformes parfois hardies contenues dans son programme agraire. La référence au droit musulman permet d'ailleurs des audaces encore plus grandes à l'égard de la propriété privée. C'est Allal El Fassi lui-même qui écrit : « les terres du Maroc sont des terres de conquête et appartiennent dans leur totalité à la communauté musulmane et comme telles, elles sont inaliénables. Les possesseurs actuels ne sont que des usufruitiers et ne peuvent se prétendre propriétaires que des constructions édifiées et des plantations effectuées » (4).

Pourtant, le P.I. comporte dans ses rangs une proportion de gros propriétaires fonciers qui n'est sans doute pas inférieure à la moyenne nationale. On peut supposer qu'ils disposent dans le parti d'une influence non négligeable. On les imagine mal prenant au sérieux, le programme de leur propre parti qui n'envisage, en leur demandant de sacrifier une partie de leurs biens sur l'autel de l'égalitarisme, pas moins que leur disparition en tant que catégorie sociale dominante. Sans doute, pensent-ils que des décisions prises dans l'enthousiasme communicatif des congrès n'engagent pas l'avenir, du moins pas l'avenir immédiat qui seul les intéresse. Car ce dont ils ont besoin, c'est effectivement de gagner du temps. Le temps nécessaire pour que le profit immobilier, commercial et même industriel déjà plus sûrs et moins voyants, prennent suffisamment le relais de la rente foncière.

— Un parti citadin à la conquête des campagnes

Le caractère très profondément urbain du P.I. a toujours été souligné notamment par ses adversaires qui n'ont pas manqué d'en tirer argument pour lui dénier le droit de parler au nom des paysans. Or, d'importantes transformations sociales sont en train de se produire dans les villes qui affectent plus particulièrement la base sociale privilégiée du parti : les bourgeoisies traditionnelles.

(2) Programme du XI^e congrès. Principes Généraux.

(3) Manifeste de l'égalitarisme du 11 janvier 1963.

(4) Rissalat El Maghreb, numéro du 6 février 1950. Cité par Decroux « Droit Foncier marocain », p. 14.

Il devient donc vital pour lui de se tourner vers les campagnes. Il y dispose d'ailleurs d'avantages considérables ; il peut s'y présenter à la fois comme principal artisan de l'indépendance nationale et comme rempart de l'Islam. Il ne lui manque que de prolonger dans le domaine économique et social ces atouts décisifs. C'est le rôle de son programme agraire. On voit ainsi se renforcer avec le temps, dans les programmes P.I., une option agrarienne-populiste qui se donne comme la seule pouvant réaliser, au bénéfice des masses rurales, des réformes sociales avancées sans pour autant renier les « valeurs nationales » et l'héritage spirituel du passé.



Décidément, la R.A. n'est plus ce qu'elle était. Elle ne fait plus peur à personne. Plus personne n'est contre, pas même l'administration qui faisait rageusement biffer en 1960 le terme de R.A. dans le plan 1960-64 pour le remplacer par celui rassurant de réforme agricole. Pas même les propriétaires fonciers qui ont pris la mesure de la distance entre la menace et son application. C'est que, les choses étant ce qu'elles sont, on ne s'engage plus à rien en se déclarant « pour » aujourd'hui mais on prend des risques inutiles en se déclarant « contre ».

C'est pourquoi le propos qui consiste à analyser les programmes en partant du postulat qu'ils expriment, même indirectement ou au second degré leurs auteurs, est, tout compte fait, un exercice bien décevant.

COMMENTAIRE DU PROGRAMME AGRAIRE DE L'USFF

Le programme agraire de l'U.S.F.P. constitue le premier du genre que ce parti publie depuis sa création. Ce texte représente incontestablement un progrès dans l'analyse et l'évaluation du poids du monde rural dans la vie nationale. C'est ce que nous soulignerons avant de passer à l'analyse des insuffisances de ce programme.

1. SOUCI DE CLARIFICATION ET LUTTE IDEOLOGIQUE

Ce qui frappe d'emblée le lecteur de ce programme c'est d'abord le souci de clarification qui l'anime. En effet, dépassant les généralités, le programme de l'U.S.F.P. préconise des mesures concrètes qui doivent aboutir à la constitution d'un fonds de la réforme agraire comme pôle de développement dans le cadre d'une option socialiste. L'analyse qui mène à ce résultat nous conduit avec conséquence à la prise de conscience de l'approfondissement de la notion de dépendance. L'exigence d'une accumulation interne, seule garantie d'un développement auto-centré, est ainsi clairement posée. De même est clairement indiquée l'impossibilité d'une action, au stade actuel, sans la mobilisation des masses rurales défavorisées. Enfin, un point important est peut-être pour la première fois développé et évalué de façon précise quant à son importance pour le changement : c'est la transformation idéologique. L'expérience internationale ainsi que celle que vit notre pays, ont convaincu le parti, et semble-t-il à juste titre, que les idéologies réactionnaires peuvent survivre même à la transformation de l'environnement socio-économique et, en elles-mêmes, constituer de puissants freins au changement. Vision on ne peut plus dialectique qui fait justice des simplifications outrancières qui encombrant notre littérature quant au fameux rapport entre infrastructure et superstructure. Au vu de ces acquis, la déclaration de l'U.S.F.P. constitue incontestablement un progrès dans l'analyse théorique et la prise de conscience politique.

2. CARENCES ET AMBIGUITES

Cependant, malgré ses aspects positifs, ce texte ne manque pas d'ambiguïté sur des points fondamentaux. Ceci limite sa portée et laisse parfois le lecteur perplexe quant aux visées profondes du parti. Ambiguïtés et carences conscientes ou inconscientes, erreurs ou omissions volontaires, il n'est pas nécessaire d'entrer dans cette discussion. Contentons-nous de signaler celles qui nous paraissent importantes. Certaines sont liées à la vision historique du parti et à l'analyse des classes sociales, deux questions liées à maints égards. D'autres carences concernent les propositions du parti en ce qui concerne le problème foncier.

2.1. Après l'âge d'or précolonial, l'apparition des classes ?

En effet, la déclaration de l'U.S.F.P. développe, en ce qui concerne le problème des classes sociales, une théorie qui implique l'apparition de celles-ci durant la période coloniale. C'est ainsi que nous trouvons au début du texte que la réforme agraire vise à :

« mettre fin au processus de concentration foncière dont ils ont été les victimes (les paysans) et qui s'est opéré par le biais de la spoliation, de l'arbitraire et de l'usure au bénéfice de la colonisation, de la pseudo-féodalité makhzénienne qui lui était liée et des usuriers urbains » (1).

D'autre part, la mise en place de classes exploiteuses répondait, d'après les rédacteurs, au souci de liquider les traditions démocratiques de la paysannerie et que la Réforme Agraire doit remettre à l'honneur. Celle-ci en effet doit être

« conforme aux traditions authentiques de démocratie auxquelles les masses paysannes sont attachées et que la colonisation a tenté de liquider en dénaturant les institutions sociales par lesquelles les traditions s'exprimaient (...)» (1).

Un peu plus loin, l'idée de l'émergence récente d'une société de classe s'exprime clairement, émergence due à la concentration des moyens de production et au contrôle par une minorité des circuits de commercialisation des produits agricoles. C'est ainsi que le texte déclare :

« il découle d'une telle situation l'émergence dans le monde rural d'une société de classes dominée par une classe d'exploiteurs comprenant les grands propriétaires (...)» (2).

Tous les passages cités indiquent que pour l'U.S.F.P. la naissance des classes sociales date de la colonisation, que celle-ci a développé une féodalité d'abord, et installé les bases pour l'émergence d'une société de classe à la campagne.

Cette théorie implique une image de référence historique dans laquelle la paysannerie apparaît comme une masse non stratifiée aux institutions démocratiques. En cela les déclarations que nous analysons ici procèdent d'une analyse historique un peu plus détaillée, développée par le rapport idéologique. Rien n'est plus logique : la réflexion sur le monde rural procède des bases théoriques développées par ce rapport. Lisons un moment ce qu'on y trouve à ce sujet.

Tout d'abord, les structures socio-économiques antérieures à la colonisation ne renfermaient pas

« tous les éléments déterminants de sa mutation en une formation sociale de type capitaliste, voire féodal » (3).

Le rédacteur a déjà fait remarquer que l'appropriation privative des moyens de production n'existait que dans *« certaines zones limitées géographiquement »* (3). Structures communautaires, vivacité de la *« démocratie primitive »* et pratiques de l'Islam, se cristallisaient au niveau politique dans l'existence d'un appareil d'Etat qui

(1) Texte, p. 1.

(2) Texte, p. 8.

(3) Rapport idéologique, p. 4.

était une « force organisée de la société » (4). C'est ainsi que l'Etat n'était pas « un appareil au service d'une classe détenant la puissance économique comme fondement du monopole du pouvoir politique ». Reconnaissance populaire, respect des prescriptions islamiques, lutte contre la domination extérieure, concertation avec les forces sociales, donnaient sa légitimité au pouvoir politique. C'est ainsi que l'Etat n'était pas « un appareil au service d'une classe détenant la puissance économique comme fondement du monopole du pouvoir politique ». Reconnaissance populaire, respect des prescriptions islamiques, lutte contre la domination extérieure, concertation avec les forces sociales, donnaient sa légitimité au pouvoir politique. bien la colonisation qui a donné naissance à une « féodalité d'un type nouveau » dans le souci d'étendre son contrôle sur le pays (5). Ainsi apparaissent les éléments d'une théorie de l'Histoire marocaine cohérente : formations sociales communautaires, pratiques islamiques et théories islamiques dont l'idéal est la cohésion et la défense de la Oumma. Un appareil d'Etat au service de la Oumma et contrôlée par elle au moyen de la concertation.

On peut tout d'abord remarquer dans ces développements, en ce qui concerne l'analyse historique, la difficulté des auteurs à séparer l'idéologie de la pratique sociale. Cela est d'autant plus inquiétant que, à juste titre, le parti met l'accent sur la nécessité de la lutte idéologique. Ce n'est pas le lieu ici d'apporter une autre théorie sur la ou les formation (s) sociale (s) et économique (s) marocaine (s) avant la colonisation. On se contentera donc pour notre propos de signaler quelques points qui paraissent aller à l'encontre de l'esquisse théorique présentée par l'U.S.F.P.

2.2. Faiblesse de l'appropriation privative et différenciation sociale

On notera tout d'abord l'imprécision de faits avancés pour accréditer la thèse des communautés rurales et la vivacité de ce qu'on a appelé la démocratie primitive. Les auteurs affirment que l'appropriation était cantonnée dans des zones limitées. Or il est bien connu que l'Histoire économique et sociale du Maroc, au stade actuel, ne permet pas d'avancer d'estimation, même grossière, à ce sujet. Une chose est pourtant sûre : l'appropriation privée du sol semble avoir dominé dans tous les périmètres d'irrigation traditionnelle. De même que dans l'agriculture montagnarde. Dans d'autres régions non-irriguées, mais favorisées par le climat, la sédentarisation et la possession individuelle semblent également anciennes ; c'est le cas des zones de cultures en Chaouia, dans les Doukkala, les Abda, les Chiadma et autour de Fès. Le cas du Gharb est à mettre à part ; située près des capitales makhzénienne, sa population restée mobile pour des raisons historiques diverses n'a effectivement pas développé d'appropriation privée du sol. Il reste que l'on n'a pas encore dénombré les terres à apanages, les azib, les domaines des zaouias pour se faire une idée claire de la situation foncière pré-coloniale.

(4) Rapport idéologique, p. 8.

(5) *Ibid.*, p. 9. Un peu plus loin est employé le terme de « pseudo féodalité ».

Enfin, même si l'on accrédite l'idée de limiter la zone de l'appropriation privée aux zones traditionnellement irriguées, il nous manquerait un facteur essentiel pour trancher : la distribution géographique de la population seule permet de connaître quelle part de celle-ci vivait d'une agriculture de sédentaires où régnaient l'appropriation ou la jouissance privée.

Mais supposons que l'on se laisse convaincre un moment que le régime non privatif de la terre concernait la majeure partie de la population. Que pourrait-on en conclure? Certainement pas l'idée de communauté non stratifiée et d'institutions démocratiques. Le cadre de la production étant la famille, le produit de la terre de culture et des pâturages était bien la propriété des familles. Là encore on peut difficilement aller à l'encontre de la différenciation sociale, qui s'exprime bien sur le plan institutionnel par la domination politique des notables, catégorie sociale que l'on trouve dans toutes les archives et qui est loin d'être créée de toutes pièces par la colonisation.

Une réflexion approfondie sur la stratification sociale pré-coloniale s'impose. En tout cas, ce qui frappe, c'est plutôt l'existence et l'enracinement, dans les campagnes, des notables, la permanence de pouvoirs locaux entretenant des rapports ambigus avec le pouvoir. Ce dernier fait est particulièrement frappant en ce qui concerne les zaouias, centres temporels et spirituels, leur fortune foncière est considérable et la force de travail mobilisée par elles, à travers des rapports de dépendance variés qu'elles ont tissés avec des individus et des groupes, frappent tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du pays. N'est-ce pas à ce titre que ces pouvoirs et fortunes (locales et régionales) ont souvent accaparé l'attention du pouvoir central? Si l'on peut constater la précarité des fortunes foncières et politiques liées aux fonctions officielles, on est tout autant frappé par la permanence et la stabilité de celles qu'ont réussi à constituer les fondations pieuses.

C'est dans ce cadre général qu'il faut situer la nature et l'action de l'Etat. Bien entendu, comme tout Etat, il apparaît à travers les idées qu'élaborent les groupes qui lui sont liés comme une force organisée de la société. Bien sûr l'Etat organise la résistance à la pression étrangère et défend la souveraineté du pays. Il reste que son personnel se recrute dans les classes urbaines aisées (marchands, familles de lettrés) et notables ruraux. Notables souvent gratifiés de concessions foncières qui parsèment les grandes plaines fertiles et les environs des centres urbains et de commandement.

L'Etat recrute son personnel dans des catégories sociales particulières. Il va de soi que ceci n'empêche pas la mobilité sociale. Des hommes obscurs pouvaient être élevés aux plus hautes dignités... et nantis de richesses foncières et de pouvoir. Ce n'est là qu'un élément du processus qui aboutit à la constitution des classes liées à l'Etat.

Enfin les disparités et distances sociales devaient apparaître avec plus ou moins d'acuité selon qu'on était en paix avec les puissances étrangères ou en guerre avec elles.

Ainsi il paraît difficile de prétendre que l'Etat n'était que la « force organisée de la société ».

2.3. Classes actuelles et alliance de classe pour le changement

Si la vision historique qu'implique la déclaration paraît par trop sommaire, il en est de même de l'analyse des classes sociales qui s'affrontent actuellement à la campagne. Il faut tout d'abord remarquer que tout au long du texte, il y a des hésitations de vocabulaire. Tantôt, en effet, on parle de classe, tantôt on parle de catégories sociales, tantôt enfin, on se contente de les désigner par une qualité : les « spéculateurs », les « exploités », les « secteurs réactionnaires » de l'opinion. L'utilisation de termes flottants indique-t-elle une carence plus fondamentale de l'analyse ? Il semble bien que ce soit le cas.

Et en effet, que nous dit-on des classes sociales à la campagne ? La distribution actuelle des moyens de production détermine une société où s'affrontent une classe de gros propriétaires et une classe de petits propriétaires et paysans sans terre. Entre les deux, une classe de propriétaires moyens menacés de prolétarianisation. Telles qu'elles sont présentées, ces fameuses classes apparaissent plutôt comme des strates, et la stratification qui les fournit est toute qualitative. Des catégories linguistiques et formelles découpent le réel sans que l'on puisse savoir ce qu'elles recouvrent réellement. En particulier, à quel seuil de « richesse » ou de « pauvreté » (en termes de détention des moyens de production) devient-on moyen propriétaire menacé de prolétarianisation.

Le caractère formel d'une telle classification apparaît avec plus de clarté, si l'on ne perd pas de vue l'aspect subjectif dans la formation des classes. Nombreux sont les travaux consacrés à la question des classes sociales depuis Marx. Tous ou presque insistent sur l'importance de la notion de conscience de classe qui commande le passage de l'état de classe en soi à celui de classe pour soi. En d'autres termes, il s'agit là de l'importance pour un groupe humain de prendre conscience de ses intérêts, de les exprimer et d'identifier clairement les obstacles et les groupes qui s'y opposent. Il n'est pas suffisant que cette identification intervienne sur un plan individuel, ce que nous trouvons réalisé presque toujours là où de larges couches de population sont objectivement favorisées ou défavorisées ; cette identification, pour devenir conscience, doit dépasser le plan individuel et se transformer en instrument d'analyse des affrontements sociaux et de mise au point d'une pratique concrète pour que le résultat des affrontements coïncide avec la réalisation des intérêts de classe.

Si l'on tient compte des remarques précédentes, on se trouve devant la conclusion qu'à l'heure actuelle une seule classe a opéré la transformation que nous venons de décrire. En effet, des associations, des activités socio-politiques et culturelles (colloques, tables rondes, etc...) représentent le point de vue des agriculteurs riches, ceux-là mêmes qui produisent les denrées exportées et dont l'assise terrienne ne cesse de se développer. Ici l'identification des intérêts, leur expres-

sion est claire, permanente, et dans la dialectique avec l'Etat, efficace. A n'en point douter, il s'agit là d'une classe sociale avec tous ses attributs : permanence et consolidation, similitude des intérêts, expression cohérente de ceux-ci.

Y a-t-il quelque chose, en face de cette classe que nous puissions qualifier de la même manière? Où s'exprime la conscience de ces fameux propriétaires moyens? Nulle part pour le moment. Si cette classe sociale existe, il semble qu'elle soit encore socialement inopérante. Et la classe des petits propriétaires et paysans sans terre? Rien n'indique ici non plus les attributs de la classe.

Il faut remarquer ici que paysans sans terre et petits propriétaires constituent un groupe mobile et incertain : la quête continue d'une subsistance de plus en plus difficile, l'attraction des villes, la recherche de l'emploi ou de multiples arrangements qui permettent d'obtenir de maigres lopins de terres, tout cela fait que ces catégories sociales sont mouvantes, instables. Il s'est bien constitué autour des fermes de colonisation un salariat et un embryon de classe ouvrière. Mais il faut remarquer que depuis quelques années le salariat permanent recule au profit du salariat occasionnel, saisonnier, ou même « d'associations » que l'on croyait irrémédiablement condamnées.

Enfin, la liquidation des organisations paysannes, issues de la lutte contre le pouvoir colonial, depuis plus de dix années aboutit à ce que nulle part on ne voit s'exprimer une conscience commune à toutes les catégories que nous venons de décrire.

De cette situation, il conviendrait de tirer les conclusions qui s'imposent. Est-il alors possible de parler d'une coalition des moyens et petits propriétaires, et des paysans sans terre? Est-on sûr de la compatibilité des intérêts de cette classe moyenne potentielle avec ceux des sans-terres et ouvriers agricoles? Une couche de propriétaires moyens aspirant à consolider sa situation n'a-t-elle rien à gagner à une alliance avec la grande propriété? Cette alliance ne peut-elle être facilitée par l'intervention de l'Etat qui consolide en même temps la grande propriété? Voilà une série de questions pour lesquelles il faudra bien un jour trouver une réponse.

Une dernière note complètera ce tableau. Elle apparaît lorsqu'on scrute et examine les conditions concrètes dans lesquelles se déroule l'affrontement social. On est frappé à ce propos par la confusion entretenue concernant la « fraternité communautaire » qui est d'ailleurs renforcée par « l'idéologie communautaire » ambiante. La position des individus, encore largement intégrés dans les structures de parenté, de tribalité et de voisinage, fait qu'ils ne se perçoivent pas nécessairement comme antagonistes, malgré les différences socio-économiques. Ceci est à son tour renforcé par l'idéologie ambiante. C'est ici qu'une analyse des composantes de cette idéologie apparaît capitale. Or l'U.S.F.P. se contente de parler d'une lutte contre la mentalité traditionnelle sans qu'on sache de quelle mentalité il s'agit.

2.4. La limitation de la propriété foncière : un curieux silence

Le thème de la limitation de la propriété foncière est à l'ordre du jour dans la plupart des projets de réforme agraire présentés par les partis politiques et notamment ceux de l'U.N.F.P. (6).

La limitation de la propriété foncière figure dans la panoplie des mesures préconisées par l'U.S.F.P. Mais alors que les tentatives antérieures de l'U.N.F.P. fixaient un seuil à la taille de la propriété, l'U.S.F.P. évoque en des termes étonnamment vagues. Ainsi la déclaration de ce parti parle de limitation à un niveau adéquat. Certes, cette formulation peut avoir l'avantage de ménager ultérieurement la possibilité de tenir compte des conditions spécifiques de chaque région, de la qualité des terres, de la présence ou non de l'eau d'irrigation, bref des conditions en fonction desquelles on abaissera ou, au contraire, relèvera le seuil de la limitation. Mais s'agit-il ici d'une souplesse technique ou d'un calcul politique ? Dans une situation où les couches défavorisées ne peuvent constituer un front permanent et solide de lutte, n'y a-t-il pas à chercher du côté d'une certaine catégorie de propriétaires, entrepreneurs de plus en plus agressifs, avec une forte tendance à rationaliser leur production, dont les intérêts ne coïncident pas forcément avec les latifundiaires ? N'est-ce pas eux, dans les conditions actuelles, qui sont seuls susceptibles de soutenir une opposition face à l'appareil administratif et au réseau des grands propriétaires ? C'est bien possible et cela expliquerait la prudence de l'U.S.F.P. qui ménage alors une clientèle potentielle importante.

2.5. La Réforme Agraire, le changement global et la place de la bourgeoisie industrielle

A la fin de la déclaration de l'U.S.F.P. se trouvent esquissées, comme il se doit, les perspectives d'action. Celles-ci sont bien entendu liées à la question de la mobilisation des classes défavorisées, et également aux alliances que celles-ci doivent nouer avec d'autres classes pour constituer un front unique face aux grands propriétaires fonciers et à la bourgeoisie liée aux intérêts néo-colonialistes.

Quelles sont les composantes du front progressiste ? L'U.S.F.P. répond clairement : la paysannerie, les ouvriers et intellectuels progressistes, les petits commerçants et la bourgeoisie industrielle.

Autant on comprend parfaitement le souci du parti d'œuvrer pour une coalition de tous ceux dont les intérêts sont lésés par l'orientation politico-économique générale de la société depuis l'Indépendance, autant la place de cette bourgeoisie industrielle paraît peu définie. Que représente-t-elle ? Quels sont ses rapports avec les autres secteurs de la bourgeoisie ? Questions qu'on peut légitimement se poser si l'on envisage un moment, comme le fait l'U.S.F.P., l'appui de la bourgeoisie industrielle dans les luttes populaires.

(6) Voir textes de l'U.N.F.P. in « La Question Agraire » (Q.A. 1), pub. du BESM, n° triple 123, 124, et 125, 1974.

Sans prétendre tout saisir des motivations du parti à soutenir une telle conception des alliances, on peut émettre l'hypothèse qu'il semble distinguer entre une bourgeoisie liée aux intérêts étrangers et une bourgeoisie « nationale ». Pour appeler les choses par leur nom, la bourgeoisie nationale est implicitement opposée à une bourgeoisie compradore. L'adjectif « industriel » ne laisse pas de doute à ce sujet : à une bourgeoisie qui vit de la spéculation à court terme, qui tient sa fortune de sa situation d'intermédiaire entre la nation exploitée et les intérêts impérialistes, est opposée une bourgeoisie industrielle, qui produit, développe l'activité économique locale, et dont les intérêts pourraient être en contradiction avec ceux de la première. Si telle est la position du parti, on ne peut que s'étonner de ce qui paraît être à la fois un défaut d'analyse et un refus de s'inspirer des expériences que vivent les pays en voie de développement, et notamment certains pays arabes depuis les années 50 (on peut penser à l'Égypte, à la Syrie et également à l'Irak).

Au plan de l'analyse on peut douter qu'une bourgeoisie industrielle ayant des intérêts divergents avec d'autres bourgeoisies existe. Le phénomène dominant depuis l'indépendance semble plutôt être une tentative de mettre en place une bourgeoisie dont les deux mamelles nourricières sont l'Etat et les monopoles internationaux. On peut également remarquer que tous les projets et réalisations industrielles d'envergure depuis l'indépendance sont à mettre à l'actif non pas d'une chimérique bourgeoisie industrielle, mais plutôt de l'Etat qui joue ici le rôle prépondérant : les industries chimiques, l'industrie sucrière fournissent deux exemples bien caractéristiques à ce propos. Si l'on peut dire qu'une véritable classe d'entrepreneurs capitalistes est en train de consolider ses positions à la campagne au détriment de la féodalité, des petits propriétaires et des collectivités à la campagne, on ne peut en dire autant du secteur industriel où une bourgeoisie d'affaires cherche l'aubaine, spéculé à court terme et s'installe dans les phases techniques fragiles de la chaîne productive (industrie légère, textile), l'ensemble de la chaîne étant contrôlé par les monopoles internationaux. Une partie importante des moyens de production dont dispose cette bourgeoisie est constituée par un simple héritage de l'industrie coloniale dû en grande partie à la marocanisation.

2.6. U.N.F.P., U.S.F.P. : y a-t-il des différences sur la conception de la Réforme Agraire ?

La scission au sein de l'U.N.F.P. (7), qui a abouti à la création de

(7) Longtemps avant la scission officielle, on parlait déjà de « l'UNFP, branche de Rabat ». Voir à ce sujet la Revue Maghreb-Machrek n° 62, mars-avril 1974, p. 43.

C'est cette branche qui devait se constituer en parti en adoptant le nom de « Union Socialiste des Forces Populaires », le 15 septembre 1974.

Un congrès extraordinaire était convoqué pour la deuxième quinzaine de décembre 1974. Voir Maghreb-Machrek n° 66, novembre-décembre 1974, p. 68.

l'U.S.F.P., marque-t-elle une rupture réelle quant à la conception que se font les deux partis de la réforme agraire ? Telle est la question à laquelle nous allons tenter de répondre rapidement pour clore ce commentaire.

Si l'on compare le dernier texte émis par l'U.N.F.P. (8) à la déclaration de l'U.S.F.P. que nous venons d'analyser, on se rendra compte que la continuité entre les deux est plus forte que la rupture. Nous exposerons d'abord ce qui paraît nouveau pour passer ensuite aux points qui sont demeurés inchangés.

2.6.1. *Les nouveautés*

Deux nuances nouvelles sont introduites par le texte de l'U.S.F.P. ; elles portent sur la question de la féodalité et sur celle des conditions culturelles. En effet, l'U.S.F.P. dans son analyse de la formation des classes sociales à la campagne, voit la féodalité, ainsi d'ailleurs que la stratification sociale, comme un produit de la colonisation. L'U.N.F.P., quant à elle, soutient que la féodalisation est antérieure à la colonisation, et qu'elle s'est renforcée avec elle en jouant le rôle de relais dans le processus de domination.

L'autre nuance importante porte sur le problème de la culture et de la formation mentale qui s'ensuit. Alors que l'U.N.F.P. parle de conditions culturelles et insiste sur l'enseignement et la scolarisation, l'U.S.F.P. dépasse ce cadre classique pour promouvoir le concept de lutte idéologique. Ceci est extrêmement important et semble reposer sur une prise de conscience nouvelle du rôle que jouent les structures psychologiques et mentales héritées du passé. Progrès très important, on l'a dit, au niveau de l'analyse, malgré les insuffisances que nous avons signalées.

La troisième nouveauté, et là il s'agit bien plus que d'un nouvel accent ou d'une nuance, c'est la tentative faite pour mener plus loin l'analyse de classe et celle des alliances. Malgré les insuffisances signalées, la ligne de réflexion tracée paraît prometteuse : en l'absence d'une classe ouvrière importante et structurée : ce sont des groupes plus larges qui sont appelés à jouer un rôle dynamique pour affronter les classes possédantes. Il reste qu'on ne sait pas encore de façon précise de quoi sera composé ce front ; et certaines alliances, comme on l'a dit, paraissent illusoire.

Telles sont très rapidement résumées les différences entre les deux textes que nous analysons ici. Les similitudes et les convergences sont beaucoup plus frappantes, au point que les divergences apparaissent comme de simples variations sur les mêmes thèmes.

2.6.2. *Les limites de l'innovation*

Pour les deux partis la condition essentielle d'une réforme agraire

(8) Cf. Bouderbala, Chraïbi & Pascon, *La Question Agraire au Maroc*, (Q.A. 1), pub. du BESM, n° triple 123, 124 et 125, 1974, p. 187 et suiv.

réside dans la refonte de l'appareil de production par une redistribution équitable des moyens de production et en particulier de la terre. Cette refonte pour les deux formations ne remet pas en cause le principe de la propriété privée de la terre et des autres moyens de production. Ce droit est restreint par l'exigence d'une limitation de la propriété foncière. Dans les deux textes, la réforme agraire est présentée comme une étape vers la société socialiste, une fin posée d'emblée par les deux partis. Elle est également un préalable indispensable à l'industrialisation car elle permet l'élargissement du marché par l'augmentation du pouvoir d'achat de la majorité des ruraux, ainsi que l'accumulation des capitaux pouvant être investis dans le secteur industriel. La redistribution des moyens de production dans le domaine agricole apparaît ainsi comme un facteur déterminant, non seulement pour la production agricole, mais également pour la consolidation de l'indépendance économique nationale : condition capitale pour le décollage et la construction du pays.

La réalisation d'une telle condition est synonyme de la liquidation du féodalisme, de l'héritage colonial et des statuts rétrogrades des terres (collectif, guich, etc...). L'une des séquelles de la colonisation est, pour les deux partis, la reprise d'une partie des terres de colonisation, dans des conditions illégales, par des nationaux, contribuant ainsi à renforcer la concentration des moyens de production aux mains d'une minorité.

Les solutions proposées par les deux partis sont identiques : création d'un fonds de la réforme agraire et d'un secteur coopératif, accompagnée d'une réorganisation générale du secteur agricole, réforme de la législation et contrôle de la commercialisation par l'Etat.

Nous nous en tiendrons là pour ce qui est des similitudes, négligeant les ressemblances étonnantes de vocabulaire et de rédaction qui font apparaître le texte de l'U.S.F.P. comme une timide tentative avortée de rénovation.

Il semble bien que le monde rural résiste à l'analyse politique. Pourtant d'une telle analyse dépend, pour une grande part, l'avenir du pays.

**COMMENTAIRES DU PROGRAMME DU PARTI DU PROGRES
ET DU SOCIALISME**

Le programme du P.P.S. adopté au Congrès National des 21, 22 et 23 février 1975 se présente, au moins pour la seule partie agraire que nous examinons ici, comme particulièrement bien charpenté. Au contraire des programmes précédents (1), l'analyse de la situation de la production, et de la transformation qu'a connue récemment la paysannerie, est fortement argumentée et nourrie de chiffres puisés aux meilleures sources (non citées). Le réalisme des jugements portés sur la situation présente de l'agriculture est compensé par une plus grande prudence dans l'annonce du programme et du projet politique à long terme. Le motif principal du changement dans la présentation du programme agraire, semble reposer sur une appréciation différente de la situation agraire en 1965 et en 1975.

En 1965, le P.L.S. met tout le poids de ses arguments contre la féodalité et revendique la récupération totale des terres de colonisation (2). Il propose la distribution complète, gratuite et immédiate de toutes les terres disponibles, entre tous les agriculteurs travaillant effectivement la terre de leurs mains ; il tient pour nulles les expériences minimales de lotissements pratiquées jusque là par l'Etat (3), en stigmatisant leur insuccès (Q.A. 1, p. 182) ; il annonce qu'il faudra attendre que les petits paysans bénéficiaires de distributions en pleine propriété tirent les leçons de la faiblesse économique de l'exploitation familiale, pour qu'on puisse envisager un jour des formes d'organisation supérieures de la production, coopératives etc... (Q.A. 1, p. 185).

En 1975, dix ans après, tout a changé ! Le P.P.S. évoque la forte transformation du visage de la campagne marocaine, il reconnaît la naissance et le développement du capitalisme dans l'agriculture, il note l'affaiblissement et la désuétude des rapports de pro-

-
- (1) On sait que le P.P.S. fait suite au Parti de la Libération et du Socialisme (P.L.S.) et au Parti Communiste Marocain (P.C.M.) tous deux précédemment interdits. On trouvera dans Q.A. 1, p. 11 et suivantes, une étude publiée par le journal « Al Kifah al-Watani (Directeur: Ali Yata).
- (2) A cette date, l'Etat avait commencé de récupérer les seules terres de colonisation officielle (150 000 ha sur 250 000) et l'on se doutait alors que le Contrôle des Opérations Immobilières avait déjà laissé vendre, sous-seing privé, « plus de 300 000 ha » de terres de colonisation privée au profit de personnalités marocaines. Il restait encore plus de 400 000 ha entre les mains des étrangers.
- (3) En 1965, rappelons que les terres récupérées sur la colonisation officielle sont gérées par la CGEA (Q.A. 1, p. 407). Seuls vingt mille hectares, de diverses provenances, ont été allotés à un peu plus de deux mille attributaires (Q.A. 1, p. 409).

duction féodaux (4), il annonce la création d'une « classe-tampon » de bénéficiaires de la Réforme Agraire encadrée par l'Etat, manifestant par là qu'il revient sur l'insuccès des allotissements affirmé en 1965 ; il **dénonce enfin** l'apparition d'une classe de grands propriétaires **capitalistes appelés** « nouveaux colons ».

C'est que l'Etat, au cours de la même période, a récupéré la totalité des terres de colonisation privée qui étaient encore entre les mains des étrangers aux fins de distribution à la petite paysannerie. On savait, mais sans disposer de moyen de le mesurer, qu'une large partie des terres coloniales étaient en cours d'appropriation par tacite entente entre des Marocains et les colons (5). Dans le même mouvement, les latifundiaires ont, pour la plupart, pris le virage qu'exigeait la situation en divisant les terres entre les indivis, en vendant les parcelles les moins productives et en modernisant leurs méthodes culturales. Ils se rapprochaient ainsi de ces nouveaux colons marocains auxquels ils étaient liés, tant au point de vue du devenir politique que par les alliances familiales.

En somme le programme du P.P.S. tire les leçons de dix ans d'action gouvernementale. Il ne peut plus mettre l'accent sur le démantèlement de la féodalité terrienne au profit de la paysannerie pauvre. Il insiste au contraire sur la lutte de classes, forcément plus longue et plus âpre, qui s'ouvre contre les propriétaires capitalistes soutenus à l'extérieur par l'impérialisme et les grandes banques internationales. D'où l'attitude plus pragmatique, moins optimiste, qui transparait dans le texte de 1975. C'est que si le renversement d'une situation à dominante féodale pouvait paraître certaine en 1965, dix ans après, la constitution d'une classe de propriétaires capitalistes sur la base des terres de colonisation est autrement inquiétante : l'impérialisme soutient plus activement le capitalisme agraire que la féodalité. Les partis d'opposition d'inspiration socialiste, n'ayant pas pu, ou n'ayant pas su, mobiliser les masses ouvrières et paysannes pauvres au lendemain de l'Indépendance pour occuper de fait les fermes coloniales, ont été mis devant le fait accompli d'un transfert de ces terres au profit de l'Etat et des serviteurs de celui-ci. Il en est découlé une transformation sensible des rapports de production à la campagne vers le capitalisme. Le P.P.S. tire, le premier parmi les partis d'opposition, les leçons de cet échec et s'installe dans une stratégie à plus long terme. La lutte contre le capitalisme agraire, autrement plus compétitif sur le plan socio-économique que le féodalisme, est, bien entendu, d'une autre nature.

Le programme du P.P.S., par rapport aux positions précédentes de

(4) Curieusement un flottement sémantique et conceptuel se trouve sous la plume de rédacteurs réputés de formation marxiste. On relève en effet une confusion entre formation économique et sociale (féodalité), rapport de production (khamessat), et rapports sociaux dans l'analyse des classes « en voie de mutation ou de disparition rapide ».

(5) Cf. dans Q.A. 2, l'article de Paul Pascon sur la Dévolution des terres de colonisation.

la même formation politique, présente d'autres nouveautés sur le plan théorique. En premier lieu, une perception plus fine de la complexité des situations sociales à la campagne. Ensuite une prise en compte du concept de détérioration des termes de l'échange pour expliquer plus minutieusement le mécanisme de la dépendance à l'égard du marché mondial. Enfin une hésitation sur le caractère hétéroclite et confus de la petite paysannerie. Sur ce dernier point, on aurait aimé mieux comprendre les distinctions sociologiques et politiques qui sont faites entre le prolétariat micropropriétaire et la petite paysannerie prolétarisée. Le flottement sur ces catégories est plutôt une preuve de richesse, un anti-dogmatisme, mais révèle aussi une analyse qui n'a pas été menée à sa fin, peut-être en raison de la complexité du phénomène. Mais on sait que la discussion sur le rôle économique et politique de la petite production paysanne est un domaine ouvert et largement actif tant chez les penseurs politiques latino-américains qu'en Europe de l'Est. On peut regretter que le P.P.S. ne nous ait pas éclairés sur son opinion et ses positions concernant un large secteur qui englobe la petite propriété melk et les terres de la Réforme Agraire.

On s'étonnera aussi, dans le chapitre consacré aux rapports sociaux, de l'absence d'un exposé sur l'extension de la *charika*, sur la régression du salariat permanent statutaire — avec corrélativement celui du syndicalisme agraire —, et du développement du salariat occasionnel, au cours des vingt dernières années. Le P.P.S. avait là une occasion particulière de fustiger l'ambiguïté du comportement de la nouvelle classe des propriétaires capitalistes encore largement attachée à des formes d'exploitation de type féodaliste. En d'autres termes, le programme présenté paraît enterrer peut-être un peu trop tôt la féodalité au niveau des rapports sociaux, même si l'on doit être parfaitement d'accord avec lui sur la liquidation des rapports de production proprement féodaux. Distinction moins subtile qu'il n'y paraît, car c'est certainement le terrain sur lequel la nouvelle classe est la plus fragile. En sous-estimant l'autonomie — relative — des rapports sociaux et des rapports de production, on perd de vue que celle-ci est favorisée par l'énorme masse de réserve du chômage et du sous-emploi d'une part, par l'encadrement politico-administratif de l'Etat d'autre part, et par la faiblesse du syndicalisme agraire due à ces deux phénomènes.

Dans le même domaine, si le programme du P.P.S. affirme la nécessité du développement de la démocratie à la campagne, ses thèses manquent de décrire plus rigoureusement et la manière dont sont bridées les formes spontanées d'organisation paysanne., et l'articulation de la représentation rurale souhaitée, tant au niveau des villages et des Communes, que des organisations socio-économiques.